

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION COPROPRIETE FORMATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSOCIATION COPROPRIETE FORMATION

29 rue Joseph Python

75020 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

. Convention de mise à disposition de locaux

Au cours de l'exercice, au titre de sa convention de mise à disposition de locaux, la SCRL Copropriété services a mis a disposition des locaux à l'association Copropriété formation. Le montant des loyers TTC facturé par la SCRL ARC SERVICES – UES à Copropriété Formation s'est élevé à 1200 € TTC pour l'exercice.

Personne concernée :

Mr Gérard ANDRIEUX gérant de la SCRL ARC SERVICES – UES et Président de l'association Copropriété Formation

. Convention d'assistance et de prestations de services

Au cours de l'exercice l'association Copropriété Formation a facturé à l'ARC une somme de 13 400 €

Personne concernée :

Mr Gérard ANDRIEUX Président de l'ARC et Président de l'association Copropriété Formation

. Convention d'assistance sur l'organisation d'un salon,

Au cours de l'exercice la SCRL coopérative ARC-SERVICES - UES a facturé à l'Association Copropriété formation une somme de 2957.25 € concernant les locations de salle.

Personne concernée :

Mr Gérard ANDRIEUX gérant de la SCRL ARC SERVICES – UES et Président de l'association Copropriété Formation

. Convention d'assistance comptable

Au cours de l'exercice la SCRL coopérative ARC-SERVICES - UES a facturé à l'Association Copropriété formation au titre de la comptabilité 1 440 € HT

Personne concernée :

Mr Gérard ANDRIEUX gérant de la SCRL ARC SERVICES – UES et Président de l'association Copropriété Formation

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention visée à l'article L 612-5 du code de commerce intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation générale.

Paris, le 3 avril 2018

**Pierre DEVOS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**